Mis en ligne le: 13/06/2023

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13/06/203
ID : 084-200044402-20230613-2023_40_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-40-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Demande de subvention auprès l'Etat au titre du FPRNM concernant les travaux d'urgence sur l'ouvrage de protection contre les inondations (digue 84F026T3_B), intégré dans le système d'endiguement de classe B, sur la Commune de Violès

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2023-03 relative aux programmes d'actions 2023,
Vu le dossier de demande de subvention,
Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

APPROUVE la réalisation des travaux d'urgence sur l'ouvrage de protection contre les inondations (digue 84F026T3_B), intégré dans le système d'endiguement de classe B, sur la Commune de Violès, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat de l'Ouvèze Provençale pour un montant prévisionnel de 350 000,00 € HT (420 000,00 € TTC).

VALIDE le plan de financement suivant :

Financeurs	Assiettes éligibles	Taux de financement sur assiette éligible	Taux de financement sur total opération	Montants (subventions demandées et autofinancement)
Département de Vaucluse	350 000,00 €	20%	20%	70 000,00 €
Etat (FPRNM)	350 000,00 €	40%	40%	140 000,00 €
Etat (Fonds Vert)	350 000,00 €	10%	10%	35 000,00 €
Total subventions			**70%**	**245 000,00 €**
Autofinancement SMOP			**30%**	105 000,00 €
Total HT de l'opération			**100%**	**350 000,00 €**
TVA (avance SMOP + FCTVA)				70 000,00 €
Total TTC de l'opération				**420 000,00 €**

SOLLICITE auprès de l'Etat (FPRNM), une subvention d'un montant de 140 000,00 €.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, AV. DES PRINCES D'ORANGE, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13/06/2023
ID : 084-200044402-20230613-2023_40_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-40-P

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 13 JUIN 2023

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE ENTRECHAUX 84340

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.